

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

--	--

demeurant au

Adresse permanente

--	--	--

N°

Rue

Appt.

--	--

Ville

Code postal

--	--

Téléphone maison

Téléphone travail

--

Courriel

et travaillant au

Adresse du lieu de travail

--	--	--

N°

Rue

Bureau

--	--

Ville

Code postal

déclare vouloir adhérer au programme *Moi, j'embarque au centre-ville*.

Si vous utilisez habituellement la voiture pour vous rendre au travail, veuillez compléter et signer l'engagement formel ci-dessous.

Engagement formel

En m'inscrivant au programme *Moi, j'embarque au centre-ville* 2010-2011 et après avoir pris connaissance des modalités régissant le programme mentionnées au verso de ce formulaire, je m'engage à délaissier ma voiture dont la plaque d'immatriculation porte le numéro :

--

et je m'engage à toujours effectuer mes déplacements vers et à partir de mon lieu de travail en transport en commun du _____ au _____

(jj/mm/aaaa)

(jj/mm/aaaa)

Signature : _____

Date _____

Remettez ce formulaire complété à votre employeur pour lui signifier votre volonté d'adhérer au programme.

Cette campagne a été initiée afin de diminuer la pression sur le stationnement au centre-ville. En effet, plutôt que de construire du stationnement nécessaire pour répondre à l'achalandage accru du centre-ville, la Corporation centre-ville Sherbrooke a voulu privilégier l'adoption de pratiques de transport durable. Pour cela, plusieurs partenaires se sont regroupés pour offrir aux travailleurs l'accès gratuit au transport en commun.

Conditions d'éligibilité :

- Travailler sur le territoire du centre-ville de Sherbrooke;
- Être travailleur à temps plein (travailler 30 heures ou plus par semaine).

Participation financière de la première année :

<u>Si vous vous rendez en voiture au travail:</u>	<u>Si vous vous rendez déjà en autobus au travail:</u>
10 % payés par la STS	10 % payés par la STS
45 % payés par l'employeur	45 % payé par l'employeur
45 % payés par la Corporation centre-ville Sherbrooke	45 % payés par l'employé

Résiliation ou suspension de l'abonnement :

- Après la période de douze (12) mois, un employé peut résilier un abonnement pour toute raison ou le suspendre pour les raisons spécifiées à l'article suivant. L'employé abonné doit alors aviser l'EMPLOYEUR de son intention de suspendre ou de mettre fin à son propre abonnement. L'avis transmis par l'employé abonné devra parvenir à l'EMPLOYEUR avant le 4e jour du mois précédant le début du mois de résiliation.
- Dans les cas suivants, avant l'expiration de la durée minimale de douze (12) mois, l'EMPLOYEUR est autorisé à accepter de suspendre ou résilier un abonnement pour les raisons suivantes:

<ul style="list-style-type: none"> • une suspension ou un congé sans solde de plus de vingt (20) jours ouvrables; • un congé de maternité; • un congé parental; • un congé de maladie ou accident de travail à long terme de plus de vingt (20) jours ouvrables; • un départ à la retraite; • un congédiement; • une démission; • une fin de contrat; 	<ul style="list-style-type: none"> • un licenciement; • un déménagement ou un changement de lieu de l'exercice de l'occupation principale de l'abonné; • une modification au service de transport en commun (à l'exception des ajustements habituels durant l'affectation de l'été) • une modification des conditions d'emploi de l'employé lui permettant de travailler à distance à partir de sa résidence; • une fermeture temporaire de l'établissement de l'EMPLOYEUR.
---	--

Pour toute autre raison, l'EMPLOYEUR devra soumettre la demande au service du support stratégique et des projets de la STS.

- Un employé qui désire se réabonner suite à une résiliation de son abonnement au transport en commun, doit le faire pour une nouvelle durée initiale de douze (12) mois.
- Un employé, pour lequel une suspension a été autorisée dans le cadre de l'article ci-dessus, doit se réabonner au plus tard le 12e mois qui suit celui de la suspension.
- L'abonnement d'un employé est résilié automatiquement lorsque la présente entente prend fin, pour quelque raison que ce soit.